


MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE		
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents
15	11	0	4	0
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance		
		MERCREDI 17 FEVRIER 2021 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE		

Envoyé en préfecture le 26/02/2021
 Reçu en préfecture le 26/02/2021
 Affiché le Berger
Levrault
 ID : 039-200026573-20210217-HJSCSG20216721-DE

Délibération conforme
Le Président,
Raphaël PERRIN
Signé par :



PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

EXCUSES :

POUVOIRS : Claude Mercier donne pouvoir à Caroline Braun, Anne-Christine Donze donne pouvoir à Jean-François Demarchi, Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Raphaël Perrin, Christian Rochet donne pouvoir à Raphaël Perrin

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 17 février 2021, datée du 10 février 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Jean-François Demarchi se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°6/7-2-1

LOGEMENT / HABITAT / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / ADS

Commune de Chassal-Molinges : côté rivière – vente du lot 1 à M. Arnaud Saillard

Vu la compétence en matière de politique du logement et du cadre de vie de la Communauté de communes,

Vu les délibérations des conseils communautaires du 7 décembre 2016 fixant les prix des parcelles viabilisées et donnant délégation au bureau pour la cession des parcelles,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°37/7-2 du 4 décembre 2019 relative à la vente de deux parcelles à la SCI DE L'AYE,

Considérant que la SCI DE L'AYE s'est rétractée,

Vu la demande d'acquisition du lot 1 par M. Arnaud SAILLARD,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **ANNULE et REMPLACE** la délibération Conseil communautaire n°37/7-2 du 4 décembre 2019 relative à la vente de deux parcelles à la SCI DE L'AYE,
- **AUTORISE** la vente de la parcelle n° 1 cadastrée sous le n° 880 de la section D d'une superficie de 528m² (désignée sur le plan cadastral sous le n°1a) et la parcelle attenante cadastrée sous le n°882 de la section D d'une superficie de 413m² (désignée sur le plan cadastral sous le n° 1b) au profit de M. Arnaud SAILLARD, moyennant le prix de 44.697,50 € TVA sur la marge incluse,

Envoyé en préfecture le 26/02/2021

Reçu en préfecture le 26/02/2021

Affiché le



ID : 039-200026573-20210217-HJSCSG20216721-DE


- **AUTORISE** le Président à signer le compromis de vente puis l'acte de vente et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE		
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents
15	11	0	4	0
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance		
		MERCREDI 17 FEVRIER 2021 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE		

Envoyé en préfecture le 26/02/2021
 Reçu en préfecture le 26/02/2021
 Affiché le
 ID : 039-200026573-20210217-HJSCSG20216722-DE

Berger
Levrault

Délibération conforme
Le Président,
Raphaël PERRIN
Signé par :



PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

EXCUSES :

POUVOIRS : Claude Mercier donne pouvoir à Caroline Braun, Anne-Christine Donze donne pouvoir à Jean-François Demarchi, Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Raphaël Perrin, Christian Rochet donne pouvoir à Raphaël Perrin

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 17 février 2021, datée du 10 février 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Jean-François Demarchi se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°6/7-2-2

LOGEMENT / HABITAT / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / ADS

Commune de Chassal-Molinges : côté rivière – vente du lot 2 à M. Tony DE GOIS FERREIRA

Vu la compétence en matière de politique du logement et du cadre de vie de la Communauté de communes,

Vu les délibérations des conseils communautaires du 7 décembre 2016 fixant les prix des parcelles viabilisées et donnant délégation au bureau pour la cession des parcelles,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°37/7-2 du 4 décembre 2019 relative à la vente de deux parcelles à la SCI DE L'AYE,

Considérant que la SCI DE L'AYE s'est rétractée,

Vu la demande d'acquisition du lot 2 par M. Tony DE GOIS FERREIRA,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **ANNULE et REMPLACE** la délibération Conseil communautaire n°37/7-2 du 4 décembre 2019 relative à la vente de deux parcelles à la SCI DE L'AYE,
- **AUTORISE** la vente de la parcelle n° 2 cadastrée sous le n°883 de la section D d'une superficie de 323m² (désignée sur le plan cadastral sous le n° 2a) et la parcelle attenante cadastrée sous le n°884 de

Envoyé en préfecture le 26/02/2021

Reçu en préfecture le 26/02/2021




Affiché le



ID : 039-200026573-20210217-HJSCSG20216722-DE

la section D d'une superficie de 656m² (désignée sur le plan cadastral sous le n° 1b) au profit de M. Tony DE GOIS FERREIRA, moyennant le prix de 46.502,50 € TVA sur la marge incluse,

- **AUTORISE** le Président à signer le compromis de vente puis l'acte de vente et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 26/02/2021
					Reçu en préfecture le 26/02/2021
					Affiché le 
					ID : 039-200026573-20210217-HJSCSG2021673-DE
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i>  
15	11	0	4	0	
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			
		MERCREDI 17 FEVRIER 2021 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

EXCUSES :

POUVOIRS : Claude Mercier donne pouvoir à Caroline Braun, Anne-Christine Donze donne pouvoir à Jean-François Demarchi, Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Raphaël Perrin, Christian Rochet donne pouvoir à Raphaël Perrin

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 17 février 2021, datée du 10 février 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Jean-François Demarchi se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°6/7-3

LOGEMENT / HABITAT / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / ADS

Espace tiers-lieu : convention de mise à disposition des locaux avec La Fraternelle


Vu les statuts de la Communauté des Communes Haut-Jura Saint-Claude, notamment l'article 5-2 en matière d'actions de développement économique,

Vu la nécessité de créer un espace de tiers-lieu sur le territoire de la collectivité,

Considérant que cet espace est un atout pour la Communauté de Communes,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** l'installation de l'espace tiers-lieu à La Fraternelle,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 26/02/2021 Reçu en préfecture le 26/02/2021 Affiché le ID : 039-200026573-20210217-HJSCSG2021674-DE	
					Berger Levraut	
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents		
15	11	0	4	0		
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance				
		MERCREDI 17 FEVRIER 2021 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE				
Délibération conforme Le Président, Raphaël PERRIN Signé par :						
						

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

EXCUSES :

POUVOIRS : Claude Mercier donne pouvoir à Caroline Braun, Anne-Christine Donze donne pouvoir à Jean-François Demarchi, Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Raphaël Perrin, Christian Rochet donne pouvoir à Raphaël Perrin

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 17 février 2021, datée du 10 février 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Jean-François Demarchi se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°6/7-4

LOGEMENT / HABITAT / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / ADS

Espace tiers-lieu : demande de subvention fonctionnement

Vu les statuts de la Communauté des Communes Haut-Jura Saint-Claude, notamment l'article 5-2 en matière d'actions de développement économique,

Vu la nécessité de créer un espace de tiers-lieu sur le territoire de la collectivité,

Considérant que cet espace est un atout pour la Communauté de Communes,

Considérant que la création d'un tiers-lieu peut bénéficier de différentes subventions,

Considérant que le coût de la maîtrise d'œuvre s'élève à 13 500 €,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **VALIDE** le plan de financement suivant et accepte de prendre en charge la part non couverte par la subvention LEADER sollicitée

Coût total du projet	Assiette éligible LEADER	Autofinancement
13 500 €	7 560 €	5 940 €

- **S'ENGAGE** à réaliser et à financer le projet tiers-lieu à La Fraternelle,

Envoyé en préfecture le 26/02/2021

Reçu en préfecture le 26/02/2021

Affiché le




ID : 039-200026573-20210217-HJSCSG2021674-DE

- **SOLLICITE** l'aide financière du programme LEADER selon le plan de financement prédéfinis ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à formaliser et déposer un dossier de demande de financement au titre de LEADER auprès du GAL du Haut-Jura,
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE		
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents
15	11	0	4	0
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance		
		MERCREDI 17 FEVRIER 2021 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE		

Envoyé en préfecture le 26/02/2021
 Reçu en préfecture le 26/02/2021
 Affiché le Berger
Levrault
 ID : 039-200026573-20210217-HJSCSG2021675-DE

Délibération conforme
Le Président,
Raphaël PERRIN
Signé par :



PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

EXCUSES :

POUVOIRS : Claude Mercier donne pouvoir à Caroline Braun, Anne-Christine Donze donne pouvoir à Jean-François Demarchi, Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Raphaël Perrin, Christian Rochet donne pouvoir à Raphaël Perrin

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 17 février 2021, datée du 10 février 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Jean-François Demarchi se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°6/7-5

LOGEMENT / HABITAT / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / ADS

La Maison pour Tous : avenant à la convention d'Utilisation de l'Abattement de TFPB

Vu les statuts de la Communauté des Communes Haut-Jura Saint-Claude, notamment l'article 5-2 en matière d'actions de développement économique,

Vu la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la ville signée le 18 mai 2016,

Vu l'article 1388 bis du code général des impôts modifié par l'ordonnance n°2019-770 du 17 juillet 2019 (article .7),

Vu l'article 181 de la loi de finances 2019,


Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** l'avenant à la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville 2016/2020 jusqu'au 31 décembre 2022,
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE		
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents
15	11	0	4	0
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance		
		MERCREDI 17 FEVRIER 2021 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE		

Envoyé en préfecture le 26/02/2021
 Reçu en préfecture le 26/02/2021
 Affiché le Berger
Levrault
 ID : 039-200026573-20210217-HJSCSG2021651-DE

Délibération conforme
Le Président,
Raphaël PERRIN
Signé par :



PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

EXCUSES :

POUVOIRS : Claude Mercier donne pouvoir à Caroline Braun, Anne-Christine Donze donne pouvoir à Jean-François Demarchi, Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Raphaël Perrin, Christian Rochet donne pouvoir à Raphaël Perrin

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 17 février 2021, datée du 10 février 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Jean-François Demarchi se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°6/5-1

FINANCES

Mission Locale Sud Jura : participation financière

Vu les statuts de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude et notamment l'article 5-1-2-1 donnant compétences en matière d'industrie, commerce, artisanat et services, et fixant comme mission d'aider les organismes chargés de l'emploi et de l'aide aux demandeurs d'emploi,

Vu la demande de participation financière de la Mission Locale Sud Jura à hauteur de 11 551 €, basée sur le nombre d'habitants,


Le bureau communautaire après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **DECIDE** de participer au fonctionnement de l'association Mission Locale Sud Jura à hauteur de 11 551 €,
- **ACTE** qu'un rapport financier sera transmis dès validation par leur assemblée générale
- **AUTORISE** le président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE		
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents
15	11	0	4	0
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance		
		MERCREDI 17 FEVRIER 2021 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE		

Envoyé en préfecture le 26/02/2021
 Reçu en préfecture le 26/02/2021
 Affiché le Berger
Levrault
 ID : 039-200026573-20210217-HJSCSG2021652-DE

Délibération conforme
Le Président,
Raphaël PERRIN
Signé par :



PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

EXCUSES :

POUVOIRS : Claude Mercier donne pouvoir à Caroline Braun, Anne-Christine Donze donne pouvoir à Jean-François Demarchi, Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Raphaël Perrin, Christian Rochet donne pouvoir à Raphaël Perrin

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 17 février 2021, datée du 10 février 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Jean-François Demarchi se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°6/5-2

FINANCES

Animations du territoire : Moto Club EXO 7 – demande de subvention

Vu les statuts de la collectivité, notamment l'article 7-7 « soutiens, partenariats et participation financières aux associations sportives, culturelles et touristiques de rayonnement intercommunal, et ce avec d'autres collectivités et associations, »,

Vu la demande du Moto Club EXO 7 pour leur manifestation 1001 virages 2021,

Considérant le rayonnement intercommunal de la manifestation portée par cette association,


Le bureau communautaire après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **DECIDE** d'attribuer 700 € au Moto Club EXO 7 pour la manifestation 1001 virages 2021,
- **AUTORISE** le président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE		
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents
15	11	0	4	0
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance		
		MERCREDI 17 FEVRIER 2021 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE		

Envoyé en préfecture le 26/02/2021
 Reçu en préfecture le 26/02/2021
 Affiché le Berger
Levrault
 ID : 039-200026573-20210217-HJSCSG2021661-DE

Délibération conforme
Le Président,
Raphaël PERRIN
Signé par :



PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

EXCUSES :

POUVOIRS : Claude Mercier donne pouvoir à Caroline Braun, Anne-Christine Donze donne pouvoir à Jean-François Demarchi, Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Raphaël Perrin, Christian Rochet donne pouvoir à Raphaël Perrin

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 17 février 2021, datée du 10 février 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Jean-François Demarchi se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°6/6-1

ECONOMIE

Champfrevan 2 – Chassal-Molinges : acquisitions de parcelles réalisation plateforme JB Technics

Vu les statuts de la Communauté des Communes Haut-Jura Saint-Claude, notamment l'article 5-2 en matière d'actions de développement économique,

Vu la réalisation de la plateforme de stockage de l'entreprise JB Technics,

Vu la nécessité d'acquérir les parcelles environnantes afin de permettre le recul obligatoire pour les installations classées,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **VALIDE** le principe d'acquisition des parcelles situées aux Courbes à Chassal-Molinges d'une superficie totale de 9 400 m²,
- **APPROUVE** le prix au m² à 2.20 €,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 26/02/2021
					Reçu en préfecture le 26/02/2021
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Affiché le
15	11	0	4	0	ID : 039-200026573-20210217-HJSCSG2021662-DE
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i>
		MERCREDI 17 FEVRIER 2021 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

EXCUSES :

POUVOIRS : Claude Mercier donne pouvoir à Caroline Braun, Anne-Christine Donze donne pouvoir à Jean-François Demarchi, Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Raphaël Perrin, Christian Rochet donne pouvoir à Raphaël Perrin

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 17 février 2021, datée du 10 février 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Jean-François Demarchi se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°6/6-2

ECONOMIE

Achetez à Saint-Claude : gratuité de l'adhésion à la plateforme en 2021

Vu les statuts de la Communauté des Communes Haut-Jura Saint-Claude, notamment l'article 5-2 en matière d'actions de développement économique,

Vu la volonté de fidéliser les 105 commerçants adhérents à la plateforme,

Vu le manque de notoriété de la plateforme auprès des consommateurs,

Vu la demande de gratuité de l'adhésion à la plateforme en 2021,


Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **AUTORISE** la gratuité de l'adhésion à la plateforme Achetez à Saint-Claude pour l'année 2021,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE		
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents
15	11	0	4	0
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance		
		MERCREDI 17 FEVRIER 2021 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE		

Envoyé en préfecture le 26/02/2021
 Reçu en préfecture le 26/02/2021
 Affiché le Berger
Levrault
 ID : 039-200026573-20210217-HJSCSG2021663-DE

Délibération conforme
Le Président,
Raphaël PERRIN
Signé par :



PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

EXCUSES :

POUVOIRS : Claude Mercier donne pouvoir à Caroline Braun, Anne-Christine Donze donne pouvoir à Jean-François Demarchi, Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Raphaël Perrin, Christian Rochet donne pouvoir à Raphaël Perrin

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 17 février 2021, datée du 10 février 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Jean-François Demarchi se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°6/6-3

ECONOMIE

Achetez à Saint-Claude : approbation de la convention d'adhésion

Vu les statuts de la Communauté des Communes Haut-Jura Saint-Claude, notamment l'article 5-2 en matière d'actions de développement économique,

La convention d'adhésion à la plateforme Achetez à Saint-Claude a été revue dans le but de ne pas renouveler la signature de la convention chaque année,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **VALIDE** le modèle de convention proposé,
- **AUTORISE** le Président signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 26/02/2021 Reçu en préfecture le 26/02/2021 Affiché le ID : 039-200026573-20210217-HJSCSG2021664-DE	
					Berger Levraut	
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents		
15	11	0	4	0		
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance				
		MERCREDI 17 FEVRIER 2021 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE				

Délibération conforme
Le Président,
Raphaël PERRIN
Signé par :



PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

EXCUSES :

POUVOIRS : Claude Mercier donne pouvoir à Caroline Braun, Anne-Christine Donze donne pouvoir à Jean-François Demarchi, Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Raphaël Perrin, Christian Rochet donne pouvoir à Raphaël Perrin

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 17 février 2021, datée du 10 février 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Jean-François Demarchi se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°6/6-4

ECONOMIE

ZA Planchamp : extension de la zone – examen préalable au titre des prescriptions archéologiques

Vu les statuts de la Communauté des Communes Haut-Jura Saint-Claude, notamment l'article 5-2 en matière d'actions de développement économique,

Vu l'extension de la zone artisanale de Planchamp,

Vu la sollicitation des services de la DRAC de Bourgogne Franche-Comté concernant un examen préalable au titre des prescriptions archéologiques,

Vu le retour de la DRAC de Bourgogne Franche-Comté précisant que le projet d'extension donnera effectivement lieu à des prescriptions archéologiques étant donné la forte sensibilité archéologique du secteur et compte-tenu que le projet porte sur une surface supérieure à 3 000m²,

Considérant l'opportunité pour la collectivité d'opter pour un diagnostic archéologique par anticipation,


Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **ACCEPTE** le diagnostic anticipé à raison de 0.58 €/m² soit un coût de 34 667.18 € pour l'ensemble de la parcelle,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE		
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents
15	11	0	4	0
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance		
		MERCREDI 17 FEVRIER 2021 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE		

Envoyé en préfecture le 26/02/2021
 Reçu en préfecture le 26/02/2021
 Affiché le Berger
Levrault
 ID : 039-200026573-20210217-HJSCSG2021671-DE

Délibération conforme
Le Président,
Raphaël PERRIN
Signé par :



PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

EXCUSES :

POUVOIRS : Claude Mercier donne pouvoir à Caroline Braun, Anne-Christine Donze donne pouvoir à Jean-François Demarchi, Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Raphaël Perrin, Christian Rochet donne pouvoir à Raphaël Perrin

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 17 février 2021, datée du 10 février 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Jean-François Demarchi se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°6/7-1

LOGEMENT / HABITAT / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / ADS

Zone du Curtillet – Lavans-Lès-Saint-Claude : cession au Département du Jura

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la RD 470 sur la commune de Lavans-Lès-Saint-Claude, le Département du Jura a sollicité l'acquisition, moyennant l'euro symbolique, de trois parcelles non bâties, situées le long de cette route départementale,

Vu la délibération n°1/6-3 du bureau communautaire du 23 septembre 2020,

Vu le document d'arpentage établi par le géomètre faisant apparaître que les travaux ont empiété sur les parcelles AB 145 et D 279 appartenant à la collectivité pour une surface totale de 331m², Il s'agit des parcelles cadastrées sous les n°s :

Vu la demande du Département de formaliser le transfert de propriété à l'euro symbolique au moyen d'un acte administratif,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** le transfert de propriété, et ce à l'euro symbolique concernant les parcelles mentionnées ci-dessous :
 - 298 de la section D, d'une superficie de 73 m² (ex D 279) située au lieudit « Sous la Côte du Tillier »,
 - 299 de la section D, d'une superficie de 158m² (ex D 279) située au lieudit « Sous la Côte du Tillier »,
 - 151 de la section 440 AB, d'une superficie de 100m² (ex AB 145) située au lieudit « Le Curtillet ».

Envoyé en préfecture le 26/02/2021

Reçu en préfecture le 26/02/2021

Affiché le




ID : 039-200026573-20210217-HJSCSG2021671-DE

- **AUTORISE** le Président à signer l'acte administratif de cession et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE		
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents
15	11	0	4	0
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance		
		MERCREDI 17 FEVRIER 2021 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE		

Envoyé en préfecture le 26/02/2021
 Reçu en préfecture le 26/02/2021
 Affiché le Berger
Levrault
 ID : 039-200026573-20210217-HJSCSG20216103-DE

Délibération conforme
Le Président,
Raphaël PERRIN
Signé par :



PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

EXCUSES :

POUVOIRS : Claude Mercier donne pouvoir à Caroline Braun, Anne-Christine Donze donne pouvoir à Jean-François Demarchi, Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Raphaël Perrin, Christian Rochet donne pouvoir à Raphaël Perrin

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 17 février 2021, datée du 10 février 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Jean-François Demarchi se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°6/10-3

TOURISME

Activités nordiques : mise à disposition des fils neige de Lajoux et de Les Moussières à l'ESF et damage des pistes de fils neige – convention avec l'ESF

Vu les statuts de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude, notamment l'article 7-2 -Equipements touristique attribuant compétence pour assurer la sécurité, le balisage, l'entretien, l'aménagement, la signalétique des pistes de ski,

L'école de ski français gère « deux fils neige » appartenant à la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude à Lajoux et aux Moussières.

La Communauté de Communes met à disposition de l'ESF des équipements nécessaires au fonctionnement des aires ludiques de Lajoux et des Moussières (fil neige, modules, piquets de balisage, abri filets) et en contrepartie l'ESF verse une participation,

Il est demandé en complément à l'ESF d'assurer une animation une fois par semaine pendant les vacances de Février toutes zones confondues sur les sites de Lajoux, Les Moussières et La Pesse,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **FIXE** la participation de l'ESF à 610 € pour la saison,
- **AUTORISE** le président à signer la convention pour une durée d'un an soit à compter du 01/01/2021 jusqu'au 31/12/2021, reconductible tacitement 2 fois, toute modification fera l'objet d'un avenant,

Envoyé en préfecture le 26/02/2021



Reçu en préfecture le 26/02/2021

Affiché le



ID : 039-200026573-20210217-HJSCSG20216103-DE

- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 26/02/2021
					Reçu en préfecture le 26/02/2021
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Affiché le
15	11	0	4	0	ID : 039-200026573-20210217-HJSCSG20216104-DE
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i>  
		MERCREDI 17 FEVRIER 2021 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

EXCUSES :

POUVOIRS : Claude Mercier donne pouvoir à Caroline Braun, Anne-Christine Donze donne pouvoir à Jean-François Demarchi, Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Raphaël Perrin, Christian Rochet donne pouvoir à Raphaël Perrin

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 17 février 2021, datée du 10 février 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Jean-François Demarchi se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°6/10-4

TOURISME

Activités nordiques : damage de la piste de snow tubing – convention avec Michel Sports

Vu la demande de Michel Sports de préparation et damage des pistes de snow tubing qu'il exploite à La Pesse,

Vu la délibération du bureau communautaire du 06/09/2019 fixant les tarifs de damage soit 202 € l'heure,


Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **AUTORISE** la signature d'une convention avec Michel Sports fixant les droits et obligations de chacune des parties pour la prestation de préparation et damage des pistes de snow tubing pour une durée de un an, reconductible tacitement 2 fois, toute modification fera l'objet d'un avenant,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE		
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents
15	11	0	4	0
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance		
		MERCREDI 17 FEVRIER 2021 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE		

Envoyé en préfecture le 26/02/2021
 Reçu en préfecture le 26/02/2021
 Affiché le Berger
Levrault
 ID : 039-200026573-20210217-HJSCSG20216105-DE

Délibération conforme
Le Président,
Raphaël PERRIN
Signé par :



PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

EXCUSES :

POUVOIRS : Claude Mercier donne pouvoir à Caroline Braun, Anne-Christine Donze donne pouvoir à Jean-François Demarchi, Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Raphaël Perrin, Christian Rochet donne pouvoir à Raphaël Perrin

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 17 février 2021, datée du 10 février 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Jean-François Demarchi se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°6/10-5

TOURISME

Ligne des Hirondelles : répartition de la refacturation des impressions des flyers

Vu les statuts de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude relatifs aux équipements touristiques,

Vu le nombre de partenaires engagés sur la Ligne des Hirondelles,

Considérant qu'il convient d'établir une répartition pour la refacturation des flyers réalisés par l'Office de Tourisme qui engage leur impression auprès de LIG à Dole,

Vu le tableau de répartition au prorata du nombre de flyers sur la base de 0,063 € TTC le flyer,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** le modèle de convention proposé,
- **VALIDE** l'impression du flyer commandé par l'Office de Tourisme de Saint-Claude pour le compte de tous les partenaires engagés,
- **AUTORISE** la Communauté de communes à refacturer la partie revenant à chacun (tableau joint),
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 26/02/2021 Reçu en préfecture le 26/02/2021 Affiché le ID : 039-200026573-20210217-HJSCSG20216106-DE	
					Berger Levrault	
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents		
15	11	0	4	0		
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance				
		MERCREDI 17 FEVRIER 2021 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE				

Délibération conforme
 Le Président,
Raphaël PERRIN
 Signé par :



PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

EXCUSES :

POUVOIRS : Claude Mercier donne pouvoir à Caroline Braun, Anne-Christine Donze donne pouvoir à Jean-François Demarchi, Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Raphaël Perrin, Christian Rochet donne pouvoir à Raphaël Perrin

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 17 février 2021, datée du 10 février 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Jean-François Demarchi se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°6/10-6


TOURISME

Taxe de séjour : plateforme 3D Ouest

Vu les statuts de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude relatifs aux équipements touristiques,
 Considérant que la plateforme de taxe de séjour actuelle ne répond pas à nos attentes et celles des hébergeurs,
 Vu la consultation lancée auprès de différents prestataires,
 Vu les offres reçues,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **DECIDE** de retenir l'offre de la société 3D Ouest située 5, rue de Broglie – 22300 Lannion pour un montant de 11 375 € HT soit 13 650 € TTC la 1^{ère} année et 1 150 € HT soit 1 380 € TTC les 3 années suivantes relatifs à l'abonnement annuel,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 26/02/2021 Reçu en préfecture le 26/02/2021 Affiché le ID : 039-200026573-20210217-HJSCSG20216111-DE
					Berger Levrault
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	<i>Délibération conforme</i> Le Président, Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i>
15	11	0	4	0	
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			
		MERCREDI 17 FEVRIER 2021 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

EXCUSES :

POUVOIRS : Claude Mercier donne pouvoir à Caroline Braun, Anne-Christine Donze donne pouvoir à Jean-François Demarchi, Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Raphaël Perrin, Christian Rochet donne pouvoir à Raphaël Perrin

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 17 février 2021, datée du 10 février 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Jean-François Demarchi se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°6/11-1

SPORTS / ASSOCIATIONS

Haut-Jura Ski : course des Bellecombes – participation financière


V Vu les statuts de la collectivité, notamment l'article 7-7 « soutiens, partenariats et participation financières aux associations sportives, culturelles et touristiques de rayonnement intercommunal, et ce avec d'autres collectivités et associations, »,

Vu la demande de participation financière de Haut-Jura Ski pour la course virtuelle des Bellecombes du fait de la pandémie de la COVID-19,

Considérant le rayonnement intercommunal de la manifestation portée par cette association,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **DECIDE** d'attribuer 625 € à Haut-Jura Ski pour la course virtuelle des Bellecombes,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 26/02/2021
					Reçu en préfecture le 26/02/2021
					Affiché le
					ID : 039-200026573-20210217-HJSCSG2021691-DE
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	<i>Délibération conforme</i> Le Président, Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i>
15	11	0	4	0	
Date et lieu de la séance					
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		MERCREDI 17 FEVRIER 2021 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

EXCUSES :

POUVOIRS : Claude Mercier donne pouvoir à Caroline Braun, Anne-Christine Donze donne pouvoir à Jean-François Demarchi, Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Raphaël Perrin, Christian Rochet donne pouvoir à Raphaël Perrin

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 17 février 2021, datée du 10 février 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Jean-François Demarchi se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°6/9-1

PATRIMOINE

CAMSP – 2, rue Bonneville à Saint-Claude : avenant n°1 au bail de location

Vu le bail civil de location entre le CAMSP (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce) et la Communauté de communes conclu le 01/02/2019 avec un terme au 31/01/2021,

Vu la demande du CAMSP de prolonger le bail jusqu'au 31/01/2023,


Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **AUTORISE** la prolongation du bail de location jusqu'au 31/01/2023 moyennant un loyer mensuel de 620.81 €, loyer réévalué selon l'indice Ilat du 3^{ème} trimestre, conformément au terme du bail initial,
- **PRECISE** qu'une provision pour charges sera appliquée mensuellement de 170 €,
- **RAPPELLE** que les autres clauses du bail initial restent inchangées,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE		
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents
15	11	0	4	0
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance		
		MERCREDI 17 FEVRIER 2021 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE		

Envoyé en préfecture le 26/02/2021
 Reçu en préfecture le 26/02/2021
 Affiché le Berger
Levrault
 ID : 039-200026573-20210217-HJSCSG2021692-DE

Délibération conforme
Le Président,
Raphaël PERRIN
Signé par :



PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

EXCUSES :

POUVOIRS : Claude Mercier donne pouvoir à Caroline Braun, Anne-Christine Donze donne pouvoir à Jean-François Demarchi, Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Raphaël Perrin, Christian Rochet donne pouvoir à Raphaël Perrin

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 17 février 2021, datée du 10 février 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Jean-François Demarchi se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°6/9-2

PATRIMOINE

MDS de Saint-Claude : entretien des communs

Vu les statuts de la Communauté des Communes Haut-Jura Saint-Claude,

Considérant que le chantier de la maison de santé est terminé, il convient de lancer une consultation concernant l'entretien des communs,

Vu les offres reçues,


Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **VALIDE** le devis de la société Concept Services pour un montant de 515.66 € HT, soit 618.79 € TTC,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE		
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents
15	11	0	4	0
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance		
		MERCREDI 17 FEVRIER 2021 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE		

Envoyé en préfecture le 26/02/2021
 Reçu en préfecture le 26/02/2021
 Affiché le Berger
Levrault
 ID : 039-200026573-20210217-HJSCSG20216101-DE

Délibération conforme
Le Président,
Raphaël PERRIN
Signé par :



PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

EXCUSES :

POUVOIRS : Claude Mercier donne pouvoir à Caroline Braun, Anne-Christine Donze donne pouvoir à Jean-François Demarchi, Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Raphaël Perrin, Christian Rochet donne pouvoir à Raphaël Perrin

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 17 février 2021, datée du 10 février 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Jean-François Demarchi se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°6/10-1

TOURISME

Route de la Borne au Lion : étude de faisabilité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,


Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu la nécessité de réaliser une étude de faisabilité de restructuration du domaine nordique de la commune de la pesse et plus globalement du domaine des Hautes-Combes permettant l'ouverture de la voie communale n°7 dite de la borne au Lion en période hivernale,

Vu l'avis de la commission d'Appel d'Offres du 8 février 2021,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **VALIDE** l'attribution du marché au cabinet GEODE situé 44, rue Charles Montreuil – 73000 Chambéry pour un montant global de l'étude à 15 950 € HT soit 19 140 € TTC,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 26/02/2021 Reçu en préfecture le 26/02/2021 Affiché le ID : 039-200026573-20210217-HJSCSG20216102-DE	
					Berger Levrault	
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents		
15	11	0	4	0		
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance				
		MERCREDI 17 FEVRIER 2021 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE				
Délibération conforme Le Président, Raphaël PERRIN Signé par :						
						

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

EXCUSES :

POUVOIRS : Claude Mercier donne pouvoir à Caroline Braun, Anne-Christine Donze donne pouvoir à Jean-François Demarchi, Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Raphaël Perrin, Christian Rochet donne pouvoir à Raphaël Perrin

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 17 février 2021, datée du 10 février 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Jean-François Demarchi se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°6/10-2

TOURISME

Activités nordiques : damage des pistes de téléski – convention avec les mairies de La Pesse, Les Moussières et Lajoux et vente de pass Découverte

Vu les statuts de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude relatifs aux équipements touristiques,

La communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude assure le damage des téléskis des communes de Lajoux, la Pesse et les Moussières.

Par ailleurs, dans un souci de mutualisation et d'esprit communautaire, il est proposé que les communes et la communauté de Communes continuent à vendre un pass découverte 7 jours qui englobe le ski nordique, le ski alpin et la raquette au prix de 90 € pour les adultes et 66 € pour les jeunes (de 6 à 15 ans révolus).

La collectivité qui vendra le pass gardera la totalité de la recette, pour ceux vendus dans les points info, le versement sera fera à la commune concernée sauf ceux vendus à Saint-Claude où le produit sera conservé par la Communauté de Communes,

Concernant les prestations de service damage aux associations et organismes hors communes il est également proposé de reconduire les tarifs 2015/2016,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **FIXE** le tarif damage des communes à 158 € de l'heure,

- **APPROUVE** le modèle de convention à intervenir avec les communes de Lajoux, La Pesse et Les Moussières concernant la rétrocession de la vente des pass découverte 7 jours pour une durée de un, reconductible tacitement 2 fois, toute modification fera l'objet d'un avenant,
- **FIXE** le tarif damage aux associations et autres organismes de la manière suivante :
 - o Damage effectué avec un engin de damage : 202 €
 - o Damage effectué avec un scooter-moto neige - quad : 75 €
- **AUTORISE** le Président à signer la convention à intervenir et à émettre les titres de recettes au nom des communes et des associations pour le service rendu.